

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2026

Lundi le 26 octobre 2026
À compter de 19 h 30
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron

Maire

CONSEILLERS(ÈRES)

DISTRICTS

Armando Melo

Blanchard

Héloïse Bélanger

Chapleau

Barbara Morin

De Sève

Michel Milette

Ducharme

Katherine Vézina

Lonergan

Johane Michaud

Marie-Thérèse

Jacynthe Prince

Morris

Mylène Morissette

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

Assistent également :

Philippe Huot

Greffier

Christian Schryburt

Directeur général

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

Note au lecteur

- *Le maire ou la personne qui préside la séance a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire. Le cas échéant, son vote fait l'objet d'une mention expresse au procès-verbal. Tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée. À défaut de manifester son désaccord, il est présumé être en accord avec les décisions prises.*
- *Ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

RÉSOLUTION 2026-509

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire indique qu'une seule période de questions sera tenue à la fin de la séance.

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2026-510

5.1

Attribution
du contrat
2026-109 -
Renouvellement
des serveurs de
l'hôtel de ville
(mandat
d'achat CAG
2026-8229-50)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2026-129, la Ville a adhéré au mandat d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales numéro 2026-8229-50 relatif à l'acquisition de serveurs et de solutions de stockage ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions de « Micrologic », 2786, chemin Sainte-Foy, Québec, QC, G1V 1V8, datées respectivement des 20 et 21 octobre 2026, pour l'acquisition des serveurs et de la solution de stockage, dans le cadre du mandat d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales, ont été recommandées pour acceptation ;

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **QUE** le contrat 2026-109 pour le renouvellement des serveurs de l'hôtel de ville, dans le cadre du mandat d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales numéro 2026-8229-50, soit et est attribué à « Micrologic », au montant de 532 861,69 \$ (taxes incluses) ;
- **QUE** la présente résolution, les documents du regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales, les soumissions retenues ainsi que, le cas échéant, tout document afférent constituent le contrat entre les parties ;
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à emprunter au fonds de roulement une somme de 486 574 \$, remboursable sur une période de cinq ans.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2026-511

5.2

Attribution
du contrat
2026-104 -
Services
professionnels
pour l'élaboration
de l'étude
technico-
économique pour
la construction
de murs antibruit
le long des
autoroutes 15
et 640

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de l'étude sur le bruit routier réalisée en septembre 2023 le long des autoroutes 15 et 640 à Sainte-Thérèse, présentées aux membres du conseil municipal le 11 mars 2024, révèlent que le niveau de bruit routier mesuré sur certains tronçons de ces autoroutes dépasse les limites prévues à la Politique sur le bruit routier du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

CONSIDÉRANT QUE ces tronçons sont admissibles à une aide financière du Ministère pour la réalisation de mesures d'atténuation du bruit routier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont demandé de poursuivre les démarches auprès du Ministère en vue de la réalisation d'une étude technico-économique ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est inscrit au programme triennal d'immobilisations 2024-2026 sous le numéro GE2024-C17 ;

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'appel d'offres 2607-24-AE01 réalisé par le Ministère, la firme WSP a obtenu la meilleure note à l'évaluation qualitative de sa soumission ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du mandat s'élève à 270 444,18 \$ (taxes incluses) et qu'il est partagé à parts égales entre la Ville et le Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère requiert l'accord de la Ville avant d'octroyer le mandat ;

RÉSOLUTION 2026-511 (suite)

Sur proposition de Mme la Conseillère Katherine Vézina appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- QUE le conseil municipal confirme au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'accord de la Ville de Sainte-Thérèse à l'attribution à la firme WSP du mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude technico-économique concernant la construction de murs antibruit le long des autoroutes 15 et 640, dans les secteurs admissibles situés à Sainte-Thérèse, conformément au dossier 2607-24-AE01, pour un montant de 270 444,18 \$ (taxes incluses) ;
- QUE le conseil autorise la contribution de la Ville à ce mandat, au montant de 135 222,09 \$ (taxes incluses), représentant 50 % de son coût ;
- QUE la trésorière soit autorisée à financer cette dépense à même l'excédent de fonctionnement affecté à cette fin ;
- QUE le solde non utilisé de la somme de 250 000 \$ réservée pour cette dépense soit retourné à l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée à l'unanimité.

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2026-512

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Katherine Vézina, il est résolu:

- QUE l'employé #1731 soit et est suspendu une journée sans traitement, soit 8.75 heures.

Adoptée à l'unanimité.

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

7.1

Suspension
disciplinaire
sans traitement
d'un jour à
l'employé #1731

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1

Deuxième
période de
questions

Monsieur le Maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à poser des questions.

Les questions sont consignées sommairement au procès-verbal.

Mme Sonia Beaulieu
(rue Bélanger)

- :
- Madame fait état d'une situation survenue à l'écocentre le 31 août 2026.
 - Elle aborde une situation concernant l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Rive Nord.
 - Elle s'informe de demandes d'accès à l'information.

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

15.1

Levée de
la séance

RÉSOLUTION 2026-513

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 19 h 46.

Adoptée à l'unanimité.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffier que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire

Date

M. Philippe Huot
Greffier de la Ville

Date

